AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 31-7-71 198051

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Supplément n° 3 au Bulletin 150 — 30 JUILLET 1971

VIGNE

MILDIOU (uniquement JURA) : Compte tenu de l'état sanitaire actuel et en vue d'assurer l'aoûtement des bois, effectuer un dernier traitement dès réception.

OIDIUM : Afin de protéger les cépages sensibles, ajouter éventuellement à la bouillie acaricide préconisée ci-après un anti-oïdium.

ARAIGNEES ROUGES : Une activité très localisée de ces ravageurs est signalée. Surveiller les vignes attaquées et effectuer le traitement le cas échéant (Beaujolais et la Côte). Les divers stades de l'évolution étant observés, utiliser un acaricide-ovicide.

N.B. : L'érinose se manifeste d'une manière importante. Le traitement préconisé ci-dessus est efficace.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Le deuxième vol est commencé mais il est un peu tôt pour effectuer un nouveau traitement.

POMME DE TERRE

MILDIOU : Les dernières pluies orageuses risquent de faciliter l'extension de la maladie qui peut rencontrer localement des conditions très favorables. Il convient de surveiller les cultures. Pour les parcelles en bon état végétatif et que l'on veut récolter tardivement, un nouveau traitement fongicide est préconisé.

Dans les autres, au cas où le mildiou deviendrait menaçant, il serait nécessaire de détruire le feuillage très rapidement par un défanage chimique soigné à l'aide de chlorate de soude, diquat, colorants nitrés ou dinosèbe, en respectant strictement les recommandations des fabricants.

HOUBLONS

MILDIOU : Assurer la protection des cônes jusqu'à la récolte.

PUCERONS : Ajouter un produit aphicide si nécessaire.

BETTERAVES

TEIGNE : Des dégâts dûs à la Teigne de la betterave (2è génération) sont actuellement constatés (petites chenilles gris roses dans le coeur de la betterave avec excréments noirs et destruction plus ou moins totale des feuilles du centre au stade le plus grave).

Ces dégâts peuvent être plus ou moins visibles. Il convient donc de regarder avec soin entre les feuilles du coeur.

L'irrigation (notamment par aspersion) est un excellent moyen de lutte indirecte mais elle n'est pas toujours possible. Si la présence d'un nombre suffisant de betteraves attaquées le justifie, un traitement chimique sera nécessaire mais l'insecte est assez difficile à détruire.

Les pulvérisations donnent d'assez bons résultats contre les chenilles de la 1ère génération mais elles sont nettement inférieures aux poudrages pour les 2ème et 3ème générations ; cela est dû à une meilleure pénétration des poudres. Cependant l'efficacité des pulvérisations peut être augmentée par l'emploi d'un appareil à forte pression, d'une grande quantité de bouillie (600 ou mieux 800 litres/hectare) et par l'addition d'un mouillant.

Il est possible qu'il y ait une 3è génération et en conséquence, il conviendra de demeurer vigilant. Les produits à utiliser sont :

- Parathion .... 250 grammes matière active/hectare
- Oléoparathions .... 250 grammes " " "
- Dieldrine .... 400 grammes " " "

En poudrage : mêmes produits sauf oléoparathions.

P.353

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté", Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

CERCOSPORIOSE : Les premiers foyers risquent de se développer à la suite des orages que nous subissons. A l'occasion du traitement dirigé contre la teigne, on pourra ajouter à la bouillie insecticide un produit anticryptogamique (produit cuprique ou organo-cuprique).

Dernière note : Supplément n° 2 au Bulletin 130.

Les Ingénieurs responsables
des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT - H. TISSOT.

L'Ingénieur d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté" :

G. VARLET.